

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
VILLE DE KINSHASA**



**BUDGET
DE LA
COMMUNE DE BARUMBU**

EXERCICE 2014

5. DEPENSES DE PRESTATIONS		
51. DEPENSES DE BASE		
51.10	Communications et télécommunications	26 238 000
51.20	Postes et correspondances	476 330
52. PUBLICITE, COMMUNIQUE, IMPRESSION, REPRODUCTION, RELIURE		
52.10	Publicité et communiqué	120 972 800
52.20	Impression, reproduction, reliure, conservation (photocopie, reliure)	10 000 000
53. TRANSPORT		
53.10	Transport d'objet	2 751 450
53.21	Titre de voyage à l'intérieur	29 850 000
53.30	Affrètements et location de moyens de transport	10 159 825
53.40	Frais de transport pour course de service	11 152 180
54. LOCATION IMMOBILIERE, D'EQUIPEMENTS ET DE MATERIELS		
54.30	Location d'équipements et des matériels	8 000 000
55. ENTRETIEN ET REPARATION DE MATERIELS ET D'EQUIPEMENTS		
55.10	Entretien et réparation de mobiliers et matériels de bureau	10 000 000
55.20	Entretien et réparation de matériels spécifiques	1 600 000
55.30	Entretien et réparation d'équipements généraux	2 700 000
58. AUTRES SERVICES		
58.20	Prestation d'organismes de formation	15 000 000
58.31	Frais de mission à l'intérieur	40 797 216
TOTAL DEPENSES DES PRESTATIONS		280 697 801
63. INTERVENTION DE L'ETAT		
63.40	Fonds Spécial d'Intervention	81 804 214
TOTAL DEPENSES DES PRESTATIONS		81 804 214
7. EQUIPEMENTS		
7.1. EQUIPEMENTS ET MOBILIERS		
71.10	Acquisitions d'équipements de bureau	9 829 040
71.20	Acquisitions d'équipements informatiques	28 664 883
71.30	Acquisition d'équipements domestiques	567 060

BUDGET DE LA COMMUNE DE BARUMBU EXERCICE 2014

EXPOSE DES MOTIFS

Avec la promulgation par le Chef de l'Etat de l'Ordonnance Loi n° 13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des Impôts, Droits, Taxes et redevances des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées, une nouvelle configuration s'est implantée en matière des taxes à percevoir et à réaliser les Recettes devant alimenter l'assiette financière de chaque entité territoriale décentralisée.

Ainsi la Commune de Barumbu, eu égard à ce qui précède, s'engage dans l'élaboration du Budget de l'exercice 2014 qui est basé sur des principes dégagés de la manière suivante :

- L'incorporation dans le Budget 2014 de tous les Impôts, Droits, Taxes et Redevances rétrocédées aux entités territoriales décentralisées dans l'ordonnance loi n° 13/001/du 23 février 2013 ;
- De grands efforts à fournir pour la maximalisation des recettes afin de renflouer tant soit peu à l'assiette financière de la municipalité ;
- Le bon encadrement des dépenses ;
- La poursuite de la lutte contre l'insalubrité par le renforcement des moyens modernes pour l'assainissement du milieu municipal ;
- Renforcement des moyens de sécurité pour lutter contre l'insécurité, notamment le phénomène KULUNA et autres ;

Une bonne mobilisation des recettes et un bon encadrement des dépenses pour une bonne gouvernance de la chose publique de la commune ;

- La modernisation de la commune par l'implantation des moyens modernes à son développement ;
- L'entretien des artères communales par le débouchage des caniveaux, la réfection des anciens édifices municipaux et la construction d'autres édifices.

BUDGET DE DEPENSES PAR NATURE
EXERCICE 2014

MINISTERE DE L'EDUCATION, ENVIRONNEMENT, COMMUNICATION ET GENRE
CODE : 38400

ART-LIT	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT
3.	DEPENSES DE PERSONNEL	
34.	DEPENSES ACCESSOIRES DU PERSONNEL	
34.20	Indemnités de logement	7 800 000
34.40	Prime, gratifications et indemnités non permanentes	18 250 300
34.50	Indemnités d'installation	9 451 000
34.70	Indmnités Kilométriques	69 718 376
	TOTAL DEPENSES DU PERSONNEL	105 219 676
4.	BIENS ET MATERIELS	
41.	FOURNITURES ET PETITS MATERIELS	
41.10	Fournituree et petits matériels de bureau	42 650 050
41.20	Livres, abonnement et bibliothèque	13 237 300
41.30	Achat de différents matériels sportifs et culturels	5 000 000
41.50	Articles et produits d'entretien divers	2 500 000
42.	PIECES DE RECHANGE POUR EQUIPEMENT	
42.10	Pièces de rechange pour moyens roulants	25 060 000
42.20	Pièces de rechange pour autres équipements	5 000 000
44.	PRODUITS ALIMENTAIRES ET ACCESSOIRES	
44.10	Alimentation (nouritures, aliments, boissons...)	25 000 000
44.30	Vaisselle et ustensiles de cuisine	1 490 000
45.	TEXTILES, INSIGNES ET HABILLEMENT	
45.10	Tissus (drapeaux, tapis, rideaux...)	2 500 000
45.20	Habillement	40 346 280
46.	MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET QUINCAILLERIE	
46.40	Matériels de quincaillerie	3 793 069
	TOTAL BIENS ET MATERIELS	166 576 699

Pour arriver à réussir à tous ces objectifs, l'autorité municipale vise à ce que le Budget 2014, soit un Budget transparent et réaliste, lors de son exécution en restant sereine sur les mesures de la réforme en matière de la mobilisation des recettes et de l'encadrement des dépenses.

Il sied de noter ici que, pour le Budget 2014, l'autorité municipale s'est retenue de présenter un Budget équilibré tant en recettes qu'en dépenses évalué à **2.936.265.839 Fc** Contre **3.598.403.983 Fc** en 2013, soit un taux de décroissement à 2014 de **81,59 %**.

Les ressources internes sont constituées des recettes courantes ou des recettes propres évaluées à **260.628.496 Fc**

La rétrocession qui est une recette d'appui budgétaire provenant de la hiérarchie intervient à l'ordre de **2.675.637.343 Fc**.

Ainsi, se justifie la politique budgétaire constante prônée par l'Autorité municipale qui veut présenter en recettes pour l'exercice 2014, un Budget réaliste et non éléphantésque.

Les recettes propres de la commune en 2013 étaient arrêtées à **368.315.936 Fc**, la prévision budgétaire pour l'exercice 2014 en recettes est estimée à un montant de **260 628 496,00 Fc**, soit un taux de décroissement de **70,769%**.

En comparant les deux exercices budgétaires, il se dégage une croissance de l'ordre de **81,59%**.

Tandis que la rétrocession qui en 2013 était évaluée à l'ordre de **3.230.088.047 Fc** se voit diminuer en 2014 à l'ordre de **2.675.637.343 Fc**. En comparant les deux exercices, il se dégage un taux de décroissement de l'ordre de **82,83 %** dont la justification ne pouvait venir que de la hiérarchie qui octroie cet appui budgétaire à la Commune de Barumbu.

Il y a donc lieu de constater que le Budget de la commune de Barumbu a sensiblement diminué pour l'exercice 2014 en recettes suite au non encadrement des recettes.

Telle est l'économie du budget de la commune de Barumbu pour l'exercice 2014 qui comprend :

I. LES RECETTES

BUDGET DE DEPENSES PAR NATURE

CABINET DU GOUVERNEUR

CODE : 25-401

ART-LIT	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT
3. DEPENSES DE PERSONNEL		
32. REMUNERATION DU PERSONNEL POLITIQUE		
32.10	Traitement de base du personnel permanent	1 461 570 480
34. DEPENSES ACCESSOIRES DU PERSONNEL		
34.10	Primes et Indemnités permanentes	523 442 340
34.20	Indemnités de logement	91 863 720
34.40	Primes, gratification et indemnités non permanentes	60 000 000
34.50	Indemnités d'Installation	30 000 000
34.70	Indemnité de sortie	10 887 552
TOTAL DEPENSES DU PERSONNEL		2 177 764 092
4. BIENS ET MATERIELS		
41. FOURNITURES ET PETIT MATERIELS		
41.10	Fournituree et petits matériels de bureau	30 054 000
41.20	Livres, abonnement et bibliothèque	2 493 871
41.50	Articles et produits d'entrepriens divers	10 000 000
42. PIECES DE RECHANGE POUR EQUIPEMENT		
42.10	Pièces de rechange pour moyens roulants	13 533 832
44. PRODUITS ALIMENTAIRES ET ACCESSOIRES		
44.10	Alimentation (nourritures, aliments, boissons..)	83 500 000
44.30	Vaisselle et ustensiles de cuisine	3 950 518
45. TEXTILES, INSIGNES ET HABILLEMENT		
45.10	Tissus (drapeaux, tapis, rideaux...)	4 725 500
45.20	Habillement	10 868 650
45.40	Insignes et distinctions	5 000 000
46. MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET QUINCAILLERIE		
46.40	Matériels de quincaillerie	10 000 000
TOTAL BIENS ET MATERIELS		174 126 274

Celle qui proviennent de :

- a. Recettes Propres de la Commune : 260 628 496,00 Fc
 - b. Rétrocession : 2 675 637 343,00 Fc
- : 2 936 265 839,00 Fc

II. LES DEPENSES

Les dépenses sont du même montant que les recettes par respect du principe d'équilibre budgétaire qui exige que les dépenses soient égales aux recettes réalisées.

Les dépenses sont réparties comme suit :

1. Dépenses Courantes

- Dette Publique : 7.957.558 Fc
- Frais Bancaire : 7.957.559 Fc
- Dépenses du Personnel : 198.938.921 Fc
- Biens et Matériels : 153.267.833 Fc
- Dépenses de Prestation : 163.426.107 Fc
- Transfert et Intervention : 158.314.838 Fc

2. Dépenses d'Investissement

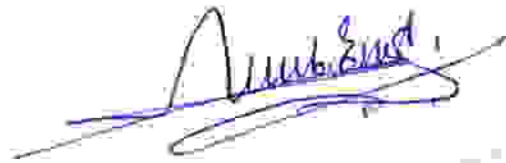
- Equipements : 159902946 Fc
- Construction, réfection et réhabilitation des édifices publics : 2.086.500.077 FC

Ainsi, l'Autorité municipale se fait l'honneur de présenter dans les lignes qui suivent, les détails du Budget de la commune de Kinshasa, en recettes et en Dépenses dans leurs rubriques respectives.

Fait à Kinshasa, le 06/12/2013



Le BOURGMESTRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. B...', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES RECETTES DU BUDGET DE LA COMMUNE DE BARUMBU
EXERCICE 2014**

ART	LITT	LIBELLE	BUDGET 2014
02	01	taxe sur licence de vente des boissons alcoolisées de fabrication	76 360,00
02	12	Taxe journalière sur l'étalage aux marchés municipaux	169 520 000,00
03	01	Taxe sur attestation de succession	122 863,00
02	08	Taxe sur actes d'état civil	67 752 319,00
03	07	Frais dépôt pour enregistrement de parcellaire	2 268 240,00
03	15	Taxe unique d'établissement d'activité commerciale et industrielle	9 980 450,00
02	13	Taxe sur entretien des bêtes prises en divagation	1 890,00
11	01	Autorisation de circulation velo, chariot et moto	1 559 415,00
16	01	Taxe sur autorisation d'abattage d'arbre	18 902,00
16	02	Amendes transactionnelles	0,00
		Economie	0,00
		Hygiène	4 252 870,00
		Salubrité	0,00
		Contentieux	0,00
		Environnement	0,00
16	02	Recettes Accidentelles	0,00
		Affaires sociales	0,00
		Jeunesse, Sports et Loisirs	5 075 187,00
		Déco	0,00
		Culture et Arts	0,00
		Tourisme	0,00
TOTAL RECETTES PROPRES			260 828 496,00
		Rétrocession	2 675 637 343,00
TOTAL GENERAL RECETTES DE LA COMMUNE			2 936 465 839,00

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE : 10.22
SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
ARTICLE LITTERA : 02-01
LIBELLE : LICENCE VENTE DES BOISSONS ALCOOLIQUES
DE FABRICATION ARTISANALE

BUDGET 2011 : 0
REALISATION 2011 : 0
BUDGET 2012 : 88.472.000 Fc
REALISATION 2012 : 0
BUDGET 2013 : 75.936 Fc
REALISATION 2013 : 0
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : LICENCE VENTE DES BOISSONS ALCOOLIQUES
DE FABRICATION ARTISANALE

PREVISION 2014 : 76.360 Fc
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : LICENCE VENTE DES BOISSONS ALCOOLIQUES
DE FABRICATION ARTISANALE
TEXTE DE BASE : Ord Loi n° 13/001 du 23 février 2013

BASE DE CALCUL

TAUX : 20\$
QUANTITE : 1 cas
EVALUATION : $1 \text{ cas} \times 20\$ \times 4 \text{ Trim} \times 945,1 \text{ Fc} = 75.608 \text{ Fc}$
OBSERVATION : La Fabrication et la commercialisation de ces
boissons sont considérées comme prohibées et cela
fait défaut pour sa perfection.

TOTAL GENERAL : 75.608 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE : 10.22
 SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
 ARTICLE LITTERA : 02-12
 LIBELLE : TAXE SUR ETALAGE AUX MARCHES COMMUNAUX

BUDGET 2011 : 0
 REALISATION 2011 : 0
 BUDGET 2012 : 164.320.000 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 246.480.000 Fc
 REALISATION 2013 : 46.537.000 Fc
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ETALAGE AUX MARCHES COMMUNAUX

PREVISION 2014 : 169.520.000 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ETALAGE AUX MARCHES COMMUNAUX
 TEXTE DE BASE : Ord Loi n° 13/001 du 23 février 2013

BASE DE CALCUL

: 200 Fc
 : 2.550 Tables par Jrs ouvrables
 1000 Tables les dimanches et les jours fériés
 : 2.550T X 200 Fc X 312 jrs = 159.120.000 Fc
 1000T X 200 Fc X 52 sem. = 10.400.000 Fc

S/T = 169.520.000 Fc

OBSERVATION : Recettes journalières des marchés Tshimanga, Epolo, et Libulu ; il y a bourse par rapport à l'année 2012 à cause de la suppression de la taxe sur la salubrité.

TOTAL GENERAL : 169.520.000 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE	: 10.22
SERVICE	: COMMUNE DE BARUMBU
ARTICLE LITTERA	: 03-01
LIBELLE	: TAXE SUR ATTESTATION DE SUCCESSION

BUDGET 2011	: 0
REALISATION 2011	: 0
BUDGET 2012	: 8.447 Fc
REALISATION 2012	: 0
BUDGET 2013	: 91.123 Fc
REALISATION 2013	: 0
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS	: TAXE SUR ATTESTATION DE SUCCESSION

PREVISION 2014	: 0
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS	: TAXE SUR ATTESTATION DE SUCCESSION
TEXTE DE BASE	: Ord Loi n° 13/001 du 02 février 2013

BASE DE CALCUL

TAUX	: 5\$
QUANTITE	: 10 Cas/ Année
EVALUATION	: $10 \text{ Cas} \times 5\$ \times 945,1 = 47.255 \text{ Fc}$
ATTESTATION DE SUCCESSION	: $10 \text{ cas} \times 8\$ \times 945,1 = 75.608 \text{ Fc}$
OBSERVATION	<p>⚠ Si l'autorité urbaine exigent aux héritiers un acte de succession, la Commune serait en mesure de réaliser le montant susmentionné.</p> <p>Tout document de succession apporté au notaire par les Chefs de quartiers doit au préalable avoir la signature du Bourgmestre de la Commune de barumbu</p>

TOTAL GENERAL	: 122.863 Fc
---------------	--------------

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE : 10.22
 SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
 ARTICLE LITTERA : 03-06
 LIBELLE : TAXE SUR ACTES DE L'ETAT-CIVIL

BUDGET 2011 : 0
 REALISATION 2011 : 0
 BUDGET 2012 : 47.730.644 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 47.431.524 Fc
 REALISATION 2013 : 3.804.000 Fc
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ACTES DE L'ETAT-CIVIL

PREVISION 2014 : 67.752.319 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ACTES DE L'ETAT-CIVIL
 TEXTE DE BASE : Ord Loi n° 13/001 du 23 février 2013

BASE DE CALCUL

TAUX : 2\$ à 600\$
 QUANTITE : Selon les services et le cas.
 EVALUATION : voir annexe I
 OBSERVATION : le taux varie de 2\$ à 600\$ selon le service et le cas.
 Il y a certaines taxes qui n'étaient pas perçues dans certains services que nous avons incorporées ce qui a gonflé le montant pour l'exercice 2014.

1. SERVICE DE L'ETAT-CIV

2. IL

a.	Attestation de naissance	: 550CasX2\$X945.1	= 103.961 Fc
b.	Actes de naissance	: 165Cas x2\$x945,1	= 311.883 Fc
c.	Attestation de célibat	: 1100 CasX2\$X945.1	= 2.079.220 Fc
d.	Actes de mariage	: 495 CasX2\$X945.1	= 935.649 Fc
e.	Attestation de divorce	: 11Casx2\$x945,1	= 20.792 Fc
f.	Attestation de mariage coutumier	: 55 CasX2\$X945.1	= 103.961 Fc
g.	Attestation de veuvage	: 33 CasX2\$X945.1	= 62.377 Fc
h.	Attestation de sous-tutelle	: 11 CasX2\$X945.1	= 20.792 Fc
i.	Attestation de Changement de nom	: 6 CasX2\$X945.1	= 11.341 Fc
j.	Actes de décès	: 33Casx2\$x945,1	= 62.377 Fc

k. Attestation de décès : 33Casx2\$X945,1 = 62.377 Fc
 l. Célébration de mariage : 500 CasX5\$X945.1 = 23.627.500Fc
 S/T : : 27.402.230 Fc

3. SERVICE DE LA POPULATION

TAUX : 2\$

a. Attestation de résidence : 44CasX2\$X945.1 = 83.169 Fc
 b. Attestation de composition familiale : 110 CasX2\$X945.1 = 207.922 Fc
 c. Attestation de non fonctionnaire : 11CasX2\$X945.1 = 20.792 Fc
 d. Attestation de bonne vie et mœurs : 550 CasX2\$X945.1 = 1.039.610 Fc
 e. Autorisation de déplacement : 11 CasX2\$X945.1 = 20.792 Fc
 f. Attestation de logement : 10CasX2\$X945.1 = 18.902 Fc
 g. Attestation de tutelle : 5CasX2\$X945.1 = 9.451 Fc
 h. Attestation de suivi : 5CasX2\$X945.1 = 9.451 Fc
 i. Attestation de confirmation de lien parentale : 5CasX2\$X945.1 = 9.451 Fc
 j. Attestation d'honorabilité : 33CasX2\$X945.1 = 66.157 Fc

4. AUTRE DOCUMENT

Document parcellaire : 55CasX4\$X945.1 = 207.922 Fc

5. LEGALISATION D'ACTES

TAUX : 5\$

Certification de document : 30 CasX5\$X945.1 = 141.765 Fc
 Invitations : 10 CasX5\$X945.1 = 47.255 Fc
 Autorisation parentales et maritales : 5 CasX5\$X945.1 = 23.628 Fc

S/TOTAL : 1.906.267 Fc

6. SERVICE DE L'HABITAT

1. Légalisation de notification de préavis

a. Catégorie 1 : 110 CasX50\$X945.1 = 5.198.050 Fc
 b. Catégorie 2 : 39 CasX100\$X945.1 = 3.685.890 Fc
 c. Catégorie 3 : 33 CasX200\$X945,1 = 6.237.660 Fc
 d. Catégorie 4 : 22 CasX300\$X945,1 = 6.237.660 Fc
 e. Catégorie 5 : 17CasX400\$X945.1 = 6.426.680 Fc
 f. Catégorie 6 : 11CasX500\$X945.1 = 5.198.050 Fc
 g. Catégorie 7 : 6CasX600\$X945.1 = 3.402.360 Fc

S/TOTAL : 36.386.350 Fc

2. Légalisation contrat de bail

50casX10\$X945,1 = 472.550 Fc

S/T : 36.858.900 Fc

TOTAL : 67.752.319 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE : 10.22
SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
ARTICLE LITTERA : 03-07
LIBELLE : TAXE SUR ENREGISTREMENT DES PARCELLES

BUDGET 2011 : 0
REALISATION 2011 : 0
BUDGET 2012 : 3.096.520 Fc
REALISATION 2012 : 0
BUDGET 2013 : 4.556.160 Fc
REALISATION 2013 : 42.000 Fc
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ENREGISTREMENT DES PARCELLES

PREVISION 2014 : 2.268.240 Fc
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ENREGISTREMENT DES PARCELLES
TEXTE DE BASE :

BASE DE CALCUL

TAUX : 4\$
QUANTITE : 600Cas
EVALUATION : $600\text{Cas} \times 4\$ \times 945.1 \text{ Fc} = 2.268.240 \text{ Fc}$
OBSERVATION : cette taxe comporte l'attestation de confirmation délivrée par les quartiers en cas de vente des parcelles.

TOTAL GENERAL : 2.268.240 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE : 10.22
SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
ARTICLE LITTERA : 03-15
LIBELLE : TAXE UNIQUE D'ETABLISSEMENT DE
L'ACTIVITE COMMERCIALE OU INDISTRIELLE

BUDGET 2011 : 0
REALISATION 2011 : 0
BUDGET 2012 : 75.533.125 Fc
REALISATION 2012 : 0
BUDGET 2013 : 65.494.800 Fc
REALISATION 2013 : 0
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE UNIQUE D'ETABLISSEMENT DE
L'ACTIVITE COMMERCIALE OU INDISTRIELLE

PREVISION 2014 : 9.980.450 Fc
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE UNIQUE D'ETABLISSEMENT DE
L'ACTIVITE COMMERCIALE OU INDISTRIELLE

TEXTE DE BASE :

BASE DE CALCUL

TAUX : Selon catégorie
QUANTITE : Selon catégorie
EVALUATION :

: $20\text{Cas} \times 50\$ \times 945.1 = 945.100 \text{ Fc}$
: $100\text{Cas} \times 35\$ \times 945.1 = 3.307.850 \text{ Fc}$
: $500\text{cas} \times 10\$ \times 945.1 = 4.725.500 \text{ Fc}$

OBSERVATION :
: 8.980.450 Fc

II. Renouvellement autorisation d'ouverture

Forfait : 1.000.000 Fc

TOTAL GENERAL : 9.980.450 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE : 10.22
SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
ARTICLE LITTERA : 11-01
LIBELLE : AUTORISATION DE CIRCULATION VELO ET CHARIOT

BUDGET 2011 : 0
REALISATION 2011 : 0
BUDGET 2012 : 829.425 Fc
REALISATION 2012 : 0
BUDGET 2013 : 1.139.040 Fc
REALISATION 2013 : 0
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : AUTORISATION DE CIRCULATION VELO ET CHARIOT

PREVISION 2014 : 1.559.415 Fc
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : AUTORISATION DE CIRCULATION VELO ET CHARIOT
TEXTE DE BASE : Ord Loi n° 13/001 du 23 février 2013

BASE DE CALCUL

TAUX : 5\$
QUANTITE :
EVALUATION :
Autorisation de la circulation de moto : $100\text{Cas} \times 5\$ \times 945.1 = 472.550 \text{ Fc}$
Autorisation de la circulation de vélo : $30\text{Cas} \times 5\$ \times 945.1 = 141.765 \text{ Fc}$
Permis d'exploitation chariot : $200\text{Cas} \times 5\$ \times 945.1 = 945.100 \text{ Fc}$

OBSERVATION : la présence des motos dans la ville de Kinshasa a permis de maximiser la recette pour cette taxe. Une bonne canalisation suffit pour en faire plus.

TOTAL GENERAL : 1.559.415 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE : 10.22
SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
ARTICLE LITTERA : 16-01
LIBELLE : TAXE SUR AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE

BUDGET 2011 : 0
REALISATION 2011 : 0
BUDGET 2012 : 1.106 Fc
REALISATION 2012 : 0
BUDGET 2013 : 23.730 Fc
REALISATION 2013 : 0
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE

PREVISION 2014 : 18.902 Fc
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE

TEXTE DE BASE : Ord Loi n° 13/001 du 23 février 2013

BASE DE CALCUL

TAUX : 4\$
QUANTITE : 5Cas
EVALUATION : $5 \text{ Cas} \times 4\$ \times 945.1 \text{ Fc} = 18.902 \text{ Fc}$
OBSERVATION : Taxes difficilement percevable.

TOTAL GENERAL : 18.902 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE : 10.22
 SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
 ARTICLE LITTERA : 16-02
 LIBELLE : AMENDES TRANSACTIONNELLES

BUDGET 2011 : 0
 REALISATION 2011 : 0
 BUDGET 2012 : 2.211.800 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 1.471.260 Fc
 REALISATION 2013 : 0
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : AMENDES TRANSACTIONNELLES

PREVISION 2014 : 4.295.250 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : AMENDES TRANSACTIONNELLES
 TEXTE DE BASE : Ord Loi n° 13/001 du 23 février 2013

BASE DE CALCUL

TAUX : Selon compétence
 QUANTITE : Selon compétence
 EVALUATION : voir annexe II
 OBSERVATION : pour aider la Commune à mobiliser les recettes dans ces services, nous demandons l'établissement des ordres de mission en cas de nécessité.

Economie commune : 45 CasX20\$X945.1= 850.550 Fc
 : 45 CasX10\$X945.1= 425.295 Fc
 : 45 CasX30\$X945.1= 1.275.885 Fc
 : 45 CasX20\$X945.1= 850.550 Fc
 : 45 CasX20\$X945.1= 850.550 Fc

TOTAL GENERAL : 4.252.950 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2014

CODE : 10.22
SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
ARTICLE LITTERA : 16-04
LIBELLE : RECETTES ACCIDENTELLES

BUDGET 2011 : 0
REALISATION 2011 : 0
BUDGET 2012 : 1.990.620 Fc
REALISATION 2012 : 0
BUDGET 2013 : 2.194.910 Fc
REALISATION 2013 : 0
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : RECETTES ACCIDENTELLES

PREVISION 2014 : 4.171.165 Fc
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS RECETTES ACCIDENTELLES
TEXTE DE BASE :

BASE DE CALCUL

TAUX : Selon compétence
QUANTITE : Selon compétence
EVALUATION : Voir annexe II

Annexe II
EVALUATION

Autorisation d'installation des ONG à caractère social : $14\text{Cas} \times 20\$ \times 945,1 = 264.628 \text{ Fc}$

S/T : 264.628 Fc

B. Jeunesse, Sports et loisirs

Occupation terrain : $15\text{cas} \times 50\$ \times 945,1 = 708.825 \text{ Fc}$

S/T : 708.825 Fc

C. Développement Communautaire (DECO)

- Autorisation d'installation ASBL, ONGD

$22\text{Cas} \times 20\$ \times 945,1 = 415.844 \text{ Fc}$

- Attestation de confirmation de siège

$10\text{Cas} \times 30\$ \times 945,1 = 283.530 \text{ Fc}$

- Autorisation de manifestation

$100\text{Cas} \times 20\$ \times 945,1 = 1.890.200 \text{ Fc}$

S/T : 2.589.574 Fc

D. Cultures et Arts

Filage mariage et autres

200CasX5\$X945.1 Fc= 945.100 Fc

S/T : 945.100 Fc

E. Tourisme

Fiche d'identification (Restaurant, cafétariat)

30CasX20\$X945.1 Fc= 567.060 Fc

S/T : 567.060 Fc

34.70 Indemnité Kilométrique

Bourgmestre et Bourgmestre adjoint

a. Carburant

2 unitesX10 litresX1.400 Fc X 312 jours = 8.736.000 FC

b. Lubrifiant

2 unitesX2boitesFc X 7.000Fc X 52 Sem. = 1.456.000 FC

c. Pneumatique

2 unitesX4 pneus X 188.000 Fc X 2 Semestre = 3.008.000 FC

d. Chambre à air

2 unitesX4 chambres à airX1.800 Fc X 2 Semestre = 288.000 FC

TOTAL

: 13.488.000 Fc